



SKI Voile Optimist

Dimanche 31 janvier 2010

Antibes – baie de la Salis

Club Nautique d'Antibes Juan les Pins

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B,
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de type Optimist
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site internet du CN Antibes (www.club-nautique-antibes.com).
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile 2010 valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Il n'y a pas de droits d'inscription

5. [POULES ou GROUPES DE QUALIFICATION

La classe minime pourra être séparée en deux poules. La méthode de sélection d'une poule sera le hasard.

6. PROGRAMME

- 6.1. Confirmation d'inscription :
Jour et date : le dimanche 31 janvier de 9h à 10h

- 6.2. Jauge et contrôle : des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment avant, pendant et après l'épreuve.

- 6.3. Jours de course : Le 1^{er} signal d'avertissement sera donné à 11h le dimanche 31 janvier

7. JAUGE

Il n'y aura pas d'opérations préalables de jauge.

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le 31/1/2010 et affichées selon les prescriptions fédérales

9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type trapèze.

10. CLASSEMENT

- 10.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 2

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : ecoledevoile@club-nautique-antibes.com ou le 04.93.65.80.00